AMNESTY
INTERNATIONAL

UNE MARGINALISATION FORCÉE

RECOMMANDATIONS AU GOUVERNEMENT ROUMAIN

Les Roms de Roumanie risquent toujours de subir des expulsions forcées qui menacent leur sécurité, aggravent leur état de pauvreté et renforcent leur exclusion sociale. Malgré les obligations internationales de la Roumanie concernant la protection du droit à un logement convenable pour tous, des failles de la législation nationale font que les Roms et d'autres personnes vivant dans des quartiers informels restent exposés aux expulsions forcées. Nombre d'entre eux ont déjà été expulsés à plusieurs reprises au cours de leur vie.

« CE QUI NOUS EST ARRIVÉ NE DOIT PAS ARRIVER À D'AUTRES. LA LOI DOIT S'APPLIQUER POUR TOUT LE MONDE ET DOIT ÊTRE RESPECTÉE. »

Ernest Creta, expulsé de la rue Coastei, à Cluj-Napoca, en Roumanie

Dans plusieurs cas étudiés par Amnesty International, les autorités locales ont systématiquement omis de procéder à une véritable consultation auprès des personnes concernées par les expulsions ou d'assurer un accès à des recours efficaces, ce qui constituait une violation du droit de ces personnes de contester les décisions et les mesures les visant, et d'obtenir une réparation adéquate. Les personnes touchées par les expulsions forcées sont souvent réinstallées dans des logements inadéquats, voire privées totalement de logement. Dans tous les cas, les expulsions forcées en Roumanie sont mises en œuvre avant que toutes les autres solutions réalistes aient été envisagées.

Depuis 2010, Amnesty International appelle le gouvernement roumain à mettre fin aux expulsions forcées de Roms et d'autres groupes vulnérables. Bien que les autorités aient reconnu dans une certaine mesure que les expulsions forcées étaient « inacceptables », le droit roumain ne les interdit toujours pas.

Juin 2013
Index : EUR 39/006/2013

RECOMMANDATIONS

Afin de mettre un terme aux expulsions forcées en Roumanie et afin que les autorités locales et nationales respectent les normes internationales relatives au droit à un logement convenable, le gouvernement roumain doit :

Assurer la protection du droit à un logement convenable dans la législation nationale, comme le recommande le Comité des Nations unies chargé des droits économiques, sociaux et culturels, et à cette fin :

■ garantir le droit de chacun à un degré minimal de sécurité d'occupation offrant une protection contre les expulsions forcées, le harcèlement et d'autres menaces ;

■ modifier la législation du logement en vue d'interdire expressément les expulsions forcées et d'établir des mesures de protection conformes aux normes internationales relatives aux droits humains devant être respectées avant toute expulsion ;

■ adopter à l'échelon national des lignes directrices définissant la procédure à suivre pour toute expulsion, qui doivent comprendre :

- ■ une obligation de procéder à de véritables consultations des personnes affectées ;
- ■ un délai suffisant et raisonnable avant l'expulsion des personnes affectées ;
- ■ des informations sur l'expulsion envisagée et, le cas échéant, sur la réaffectation du terrain ou du logement visé ;
- ■ des compensations pour les pertes encourues et d'autres mesures appropriées telles que la restitution, la réhabilitation et des garanties de non-répétition ;
- ■ des solutions de relogement adéquates, conformes aux normes internationales ;

■ instituer des mécanismes visant à surveiller le respect de la législation roumaine relative au logement par les autorités nationales et locales ;

■ proposer des recours effectifs et des réparations à tous ceux dont le droit à un logement convenable est bafoué, y compris des voies de recours judiciaires, le cas échéant.

Assurer la protection contre la discrimination dans le cadre de l'accès au logement, et à cette fin :

■ garantir l'égalité de traitement dans l'accès au logement et une protection contre la discrimination en modifiant la loi relative au logement afin d'interdire explicitement la ségrégation fondée sur des motifs ethniques ou sur tout autre motif de discrimination ;

■ concevoir et adopter une stratégie nationale du logement qui intègre le droit à un logement convenable et d'autres droits connexes et veille à ce que les groupes vulnérables soient suffisamment protégés ;

■ identifier un ensemble d'options appropriées pour le relogement des personnes vivant dans des quartiers informels ne pouvant être régularisés, et veiller à ce que la réinstallation et la mise à disposition d'un autre hébergement se fassent dans le respect des normes internationales relatives aux expulsions et au droit à un logement convenable et à ce qu'elles n'aboutissent pas à la création d'une ségrégation raciale dans les quartiers ;

■ garantir aux groupes les plus défavorisés, notamment aux communautés roms, l'accès à toutes les formes de logement convenable et à bas prix, notamment au logement social, sans discrimination.

Index : EUR 39/006/2013
Juin 2013

Amnesty International
International Secretariat
Peter Benenson House
1 Easton Street
London WC1X ODW
Royaume-Uni

amnesty.org/Roma

Lisez *Une marginalisation forcée. Cinq cas d'expulsion forcée de Roms en Roumanie* (index : EUR 39/003/2013) sur www.amnesty.org.

AMNESTY INTERNATIONAL

Amnesty International est un mouvement mondial regroupant 3 millions de sympathisants, membres et militants, qui se mobilisent dans plus de 150 pays et territoires pour mettre un terme aux violations des droits humains.

La vision d'Amnesty International est celle d'un monde où chacun peut se prévaloir de tous les droits énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans d'autres textes internationaux.

Essentiellement financée par ses membres et les dons de particuliers, Amnesty International est indépendante de tout gouvernement, de toute tendance politique, de toute puissance économique et de tout groupement religieux.